



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 88/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux  
dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

**Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de maquillage avec  
l'association « ALPES CONCERTS »**

**Considérant** l'organisation de la fête Nationale, le jeudi 13 juillet 2023 sur la commune de Vif

**Considérant** la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de maquillage avec l'association « ALPES CONCERT », demeurant 7 rue du rif Tronchard 38522 St Egrève, représentée par Mme. Françoise BASQUE, pour une prestation le jeudi 13 juillet 2023 à Vif, pour un montant total de 390 euros TTC (trois cent quatre-vingt-dix euros).

**De signer** le contrat de de cession du droit d'exploitation du spectacle avec l'association « ALPES CONCERT » annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 12 mai 2023

**Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire**

**Guy GENET**